

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

05/08/2020

N° E20000099 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE :**

Vu enregistrée le 28/07/2020, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de VALLOIRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Le projet de plan local d'urbanisme ;*

Vu le code de l'environnement

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Alain VINCENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de VALLOIRE et à M. Alain VINCENT.

Fait à Grenoble, le 05/08/2020

Le président  
Par délégation, le vice-président

J-F. SAUTON

